

Retour sur une attribution problématique : Louise de Kéralio et les *Crimes des reines de France*

*Paru dans Huguette Krief,
Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, Michèle Crogiez Labarthe & Edith Flamarion (dir.),
Femmes des Lumières, recherches en arborescences.
Paris, Garnier, 2018, p. 111-135.*

L'un des plus violents pamphlets jamais écrits contre la participation des femmes au pouvoir, *Les Crimes des reines de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette*, est régulièrement attribué à Louise de Kéralio (1758-1821). Cette intellectuelle n'a pourtant ni signé ni revendiqué ce texte, paru pour la première fois à Paris en 1791 avec la mention « Publiés par L. Prudhomme ». L'ouvrage jure par ailleurs avec ses autres productions, marquées au coin du féminisme. Quant au « dossier à charge », il est des plus mince, et il n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Alors que le renouveau des études sur les femmes depuis le centenaire de la Révolution et plus particulièrement depuis les années 1970 a permis de revenir sur bien des *a priori*, des erreurs ou des partis pris malveillants concernant la participation des femmes à la vie culturelle et politique de notre pays, cette attribution est pour l'essentiel restée en l'état ; elle a même repris du poil de la bête au cours des dernières décennies, au sein des recherches relevant de « l'histoire des femmes »¹.

Pour ma part, plus familière avec les discours hostiles aux gouvernantes qui ont proliféré à partir du XV^e siècle (discours toujours produits par des hommes) qu'avec l'histoire de la Révolution, je n'ai jamais été convaincue par cette hypothèse. Je l'avais rencontrée alors que je m'intéressais à la réputation posthume de Marguerite de Valois, enrôlée comme il se doit dans cet ouvrage². J'y reviens aujourd'hui après une nouvelle exploration de cette période et de celle qui suit, où m'entraîne l'avancée de mes travaux sur l'histoire des relations de pouvoir entre les sexes en France³. Ce faisant, j'entends non seulement réparer une

¹. Acceptent l'attribution : Lynn Hunt, « The Many Bodies of Marie-Antoinette: Political Pornography and the Problem of the Feminine in the French Revolution », in *Id.* (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1991, p. 108-130 (notamment p. 120-122 et note 42) ; Carla Hesse, « Devenir Républicaine. Louise de Kéralio Robert », in Nicole Pellegrin (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, PU de S.-Ét., p. 203-220, 2006 [angl. 2001] ; *Id.*, « Kéralio-Robert, Louise... », in Huguette Krief & Valérie André (dir.), *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Paris, H. Champion, 2015, vol. 1 ; Nicole Pellegrin, « Une traductrice historienne : Louise de Kéralio-Robert et les voyageurs anglais », in Agnese Fidecaro, Henriette Partzsch, Susan van Dijk & Valérie Cossy (dir.), *Femmes écrivains à la croisée des langues, 1700-2000 / Women Writers at the Crossroads of Languages, 1700-2000*, Genève, MetisPresses, 2009 ; Annie Duprat, *Marie-Antoinette, une reine brisée*, Paris, Perrin, 2006 — Sont réticentes : Christine Fauré, « Une histoire des femmes au XVIII^e siècle par Louise de Kéralio », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 17 (« Femmes »), 2004, p. 61-64 ; Annie Geffroy, « Louise de Kéralio-Robert, pionnière du républicanisme sexiste », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 344 (« La Prise de parole publique des femmes »), p. 107-124.

². É. Viennot, *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme, histoire d'un mythe* (Payot, 1993 ; rééd. Perrin, 2005 : *Marguerite de Valois, la « reine Margot »*)

³. É. Viennot, *La France, les Femmes et le Pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006 ; *La France, les Femmes et le Pouvoir. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*,

injustice, mais surtout faire progresser la compréhension que nous avons de notre culture politique.

Les éditions

C'est au Bureau des Révolutions de Paris qu'ont paru pour la première fois *Les Crimes des reines de France*. Cette petite maison d'édition avait été fondée par Louis-Marie Prudhomme (1752-1830) en juillet 1789 pour éditer un périodique radical intitulé *Révolutions de Paris*, où figure également l'indication « Publié par Louis Prudhomme » et où lui-même écrit beaucoup. Il imprime là des plaquettes et des estampes liées à l'actualité, mais aussi quelques livres à partir de 1791, dont la plupart comportent le mot *crimes* dans leurs titres. D'abord *Les Crimes des reines de France* et *Les Crimes des rois de France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI* (ce dernier titre ayant paru peu auparavant chez un confrère). Puis *Les Crimes des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Pie VI* (1792), *Les Crimes des empereurs d'Allemagne, depuis Lothaire I jusqu'à Léopold II* (1793), *Les Crimes des empereurs turcs, depuis Osman I jusqu'à Sélim IV* (1794-1795). Les ouvrages sur les rois et les papes sont signés Louis La Vicomterie ; ceux des reines sont « publiés par Louis Prudhomme », et les deux derniers ne portent aucune mention.

Presque tous ces ouvrages connaissent plusieurs éditions. Celui qui nous intéresse paraît d'abord en 460 pages précédées d'un avant-propos de 16. Le livre s'ouvre sur une note de Prudhomme :

Pour éviter que le public ne soit trompé par des éditions contrefaites et tronquées, je préviens que les exemplaires de la bonne édition porteront, outre mon chiffre au frontispice, ma signature au verso de la première page.

Suit une « Explication des gravures » (effectivement signée) et le frontispice ; quatre autres gravures illustrent l'ouvrage. Une seconde édition sort en 1792 à Londres (ou plutôt à Neuchâtel, dira Quérard), sans mention de nom et entièrement recomposée, mais identique quant au reste (XVI-343 p.). L'œuvre ressort encore fin 1793, avec un nouveau titre : *Les Crimes des reines de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à la mort de Marie-Antoinette, avec les pièces justificatives de son procès*. La composition est identique à la première édition jusqu'à la page 432, qui clôturait le règne de Louis XV. Toute la fin, qui portait sur Marie-Antoinette, a été réécrite. Elle se présente désormais comme un nouveau chapitre (en réalité comme une plaquette, permettant ainsi sa commercialisation autonome). Ce nouveau chapitre est intitulé *Crimes de Marie Antoinette d'Autriche, dernière reine de France* (p. 433-457). Il est suivi d'un article, « Exécution de la veuve Capet, ci-devant et dernière reine de France (extrait du journal des *Révolutions de Paris*) » (p. 457-464). Viennent enfin les « Pièces justificatives du procès de Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, Veuve Capet » (p. 465-530), puis une table des « Noms des reines de France comprises dans l'Histoire des crimes des reines et des concubines des rois » (p. 531-532). Un titre courant a également été ajouté, qui présente le nom de chaque reine. Quant à l'édition « de l'an XI » signalée dans plusieurs catalogues, qui renvoient de fait à une notice de la BnF, elle n'existe pas : il s'agit d'une coquille de la notice en question.

ibid., 2008 ; *Et la modernité fut masculine. La France, les femmes et le pouvoir, 1789-1804*, *ibid.*, 2016 ; *L'Âge d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860* (à paraître).

À ces éditions françaises s'ajoute une traduction allemande parue en 1792 : *Sündenregister der Königinnen von Frankreich, von der Gründung der Monarchie an bis auf Maria-Antoinette, nach dem Französischen des Herrn Prüdhomme* [d'après le texte français du sieur Prudhomme], Strasbourg, 1792, in-8, XIV-438 p.

Trois décennies plus tard, enfin, les *Crimes* reparaissent dans deux versions remaniées, avec des titres légèrement différents et sans aucune mention d'auteur ou de « publieur » : en 1830, *Les Crimes des reines de France depuis le commencement de la Monarchie jusques et y compris Marie-Antoinette* (Paris, Lemoine, 279 p.) ; en 1831, *Les Crimes, scélératesses et turpitudes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusques et y compris Marie-Antoinette, d'après les anciennes chroniques, les récits des historiens et les mémoires du temps* (Paris, Gauthier, 120 p.). Ce dernier ouvrage est couplé avec *Les Crimes, les forfaits et les turpitudes des rois de France, depuis Pharamond jusques et y compris Charles X...* Ces réécritures sont à l'évidence motivées par le bouleversement dynastique lié au Trois Glorieuses, et notamment l'arrivée sur trône de France de la première reine qu'on ait vue depuis Marie-Antoinette : Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, épouse de « Louis-Philippe I^{er} ».

Ces deux nouvelles versions ont des traits communs. La logorrhée ininterrompue de la version initiale a été réorganisée sous forme de chapitres distincts. Chaque livre s'ouvre sur un avant-propos, sans titre dans le premier, nommé *Introduction* dans le second. Enfin, des phrases entières de la version initiale y sont reprises. Le texte est toutefois délesté de ses imprécations les plus fulminatoires. Ces ouvrages s'insèrent ainsi dans la mode des galeries – toujours très vive au XIX^e siècle. L'édition de 1830 est en outre plus mesurée que la suivante, et elle est parfois bien fautive du point de vue historique. Celle de 1831 s'avère au contraire plus proche de l'original, plus hargneuse, et elle s'orne également de la gravure représentant Catherine de Médicis, qui figurait dans les premiers tirages. La version 1830 connaîtra encore une impression en 1839, puis les *Crimes des reines de France* se tairont – après avoir bien rempli leur office : l'espèce incriminée disparaîtra pour toujours moins de dix ans plus tard.

Le propos du livre

Paru dans les derniers mois de l'année 1791, après la fusillade du Champ de Mars et la remise en selle de Louis XVI par l'Assemblée qui ont révolté les républicains⁴, ce livre défend l'idée que les femmes sont pires que les hommes quand elles sont au poste de commande, à partir d'un passage en revue des reines de France qui se termine par un appel à condamner Marie-Antoinette. Le frontispice montre un roi s'effondrant sur son trône, percé d'une épée qu'une sirène bondissant du lit royal tient d'une main, tandis que de l'autre (selon les termes de l'« Explication des gravures »), elle « distribue à ses favoris du poison, des poignards et des ciseaux ».

L'avant-propos développe cette thèse sur le même mode : nos ancêtres se croyaient bien malins d'avoir écarté les femmes de l'héritage du trône ! Moyennant quoi, « ils fermaient les yeux sur les infamies qui souillèrent en tout temps l'intérieur du palais de leurs maîtres », et ils ne voyaient pas que les rois étaient

⁴. Un passage évoque « tout ce qui s'est écoulé depuis le 17 juillet dernier » (p. 294) ; les pages de cette première éditions apparaîtront désormais entre parenthèses après les citations.

dominés par leurs femmes. Or les reines « commirent presque toutes les iniquités de la politique, et ce sont leurs maris qui en portent la peine au tribunal de l'histoire, comme on l'écrivait autrefois. » (vi) En effet,

une femme qui peut tout est capable de tout ; une femme, devenue reine, change de sexe, se croit tout permis, et ne doute de rien : semblable à l'une des maîtresses de Jupiter, une reine est jalouse de lancer elle-même la foudre, au risque d'en être consumée la première. (vii)

On croit entendre l'avertissement donné à Marie-Antoinette quelques mois auparavant par Prudhomme dans les *Révolutions de Paris* : « Rappelez-vous que parmi les princesses qui ont franchi le seuil de leur palais pour porter leurs regards au-dehors, celles qui ont quitté la quenouille pour toucher au sceptre, peu d'entre elles ont eu à s'en applaudir⁵. »

Mais l'Avant-propos est aussi l'occasion de philosopher, et de justifier la domination masculine à tous les niveaux de la société :

Ce n'était pas sans bonnes raisons que la nature l'avait assujetti [*le sexe féminin*] à des conditions propres à tempérer ses mouvements d'orgueil et son attrait pour la domination. C'était avertir les femmes de la force d'empire à laquelle elles pouvaient aspirer et devaient borner leurs prétentions ; c'était dire à chacune d'elles : aime ton mari, tu as reçu en don tout ce qu'il te faut pour lui plaire. Honore le père de tes enfants, ton organisation te fait une loi de la douceur et du calme. Tu n'as de moyens que pour faire régner l'ordre autour de toi. Une administration plus vaste, plus compliquée que celle de ton ménage est hors de ta portée ; il te faudrait recourir à la ruse pour suppléer au défaut des forces. Règne sur ta famille par l'amour et la reconnaissance. Amuse tes enfants au bruit du hochet ; mais le timon de l'État ne convient pas à ta main débile et mal assurée. (x)

Le corps du livre se présente pour sa part comme un récit chronologique qui va de Clothilde à Marie-Antoinette, les interruptions dans la chaîne des reines criminelles se voyant le plus souvent comblées par des propos hostiles aux souverains, ou aux souveraines qui n'étaient que « des bigotes, sans esprit et sans caractère » (277). Personne cependant, ni homme ni femme, n'est mentionné entre Blanche de Castille et Isabeau de Bavière, c'est-à-dire durant toute la période des coups d'État ayant conduit des Capétiens directs aux Valois moyennant l'élimination de plusieurs princesses de France. Cette période de 120-130 ans présentait pourtant de beaux cas de reines adultères et atrocement punies, dont celui de la mère de Jeanne de France, la principale éliminée. Il est vrai que Marguerite de Bourgogne n'avait pas cherché à « toucher au sceptre », et que le scripteur ne souhaite pas à Marie-Antoinette le lacet d'un sbire mais une punition publique. Il est vrai également qu'il aurait fallu expliquer que les usurpations avaient débouché sur la guerre de Cent ans – soit un désastre autrement plus grand pour le pays que les crimes ordinairement attribués aux reines.

Une trentaine d'entre elles comparaissent ainsi au « tribunal de l'histoire », de même que les régentes non reines et la plupart des grandes favorites royales. Les mieux assaisonnées sont ici, comme dans toute la littérature hostile aux femmes de pouvoir, Catherine de Médicis (65 pages) et Isabeau de Bavière (57), loin devant Blanche de Castille (31), Marie de Médicis (29), le couple des Mérovingiennes Frédégonde et Brunehaut (24) et Louise de Savoie (22). Si Marie-Antoinette, avec ses 33 pages finales, n'occupe pas la première place, elle se situe néanmoins sur la troisième marche du podium. Ce qui est amplement suffisant, vu que tout ce qui précède prépare cette apothéose, et que la reine a été évoquée explicitement à

⁵. *Révolutions de Paris*, n°65, 2 oct.- 1790, p. 664.

diverses reprises au cours du récit. La retraite de Blanche de Castille dans un monastère à la fin de sa vie, par exemple, est ainsi commentée :

Cette habitude d'hypocrisie et d'affectation est d'ailleurs naturelle aux femmes vicieuses [...]. On attendait le moment où Antoinette finirait sa lubrique existence par outrager la divinité même, en levant vers le ciel des regards imposteurs. Femme détestable ! La voix du peuple qui est la voix de Dieu t'épargnera ce dernier crime, et la justice nationale, trop tardive, mais inévitable, te fera baisser vers la terre tes yeux autrefois si hardis, et enfin remplis des larmes du désespoir, si ce n'est du repentir ! (131-132)

Les « crimes d'Antoinette » constituent donc le point d'orgue du livre. Tout y passe. Infidélité, débauche, subornation, frivolité, « luxe effréné », « extravagante prodigalité », homosexualité, mais aussi complicité avec l'ennemi, détournement d'argent, intrigues pour « faire et défaire les ministres », etc. Long réquisitoire qui débouche sur l'annonce du verdict à venir :

Si tu as combiné ce tissu de forfaits dont toute la France t'accuse [...], si tu en projettes encore, prends garde, Antoinette, prends garde à toi ! Le courroux d'une nation peut être suspendu par la pitié ; il peut être ralenti par une stupeur passagère ; on peut [...] l'endormir par des serments imposteurs [...], par les adroites manœuvres des esclaves du despotisme ; mais songe que le sommeil du peuple est celui du lion. (459)

À l'automne 1791, toutefois, le tribunal qui mettra Antoinette à mort n'est pas encore sur pieds. Un autre tribunal lui est alors substitué. La postérité, lit-on dans les dernières lignes, reconnaîtra les hommes qui ont eu les premiers le courage d'instruire ce procès :

Le feu de la liberté, le saint amour de tous, brûle encore dans le cœur des écrivains ; leurs citoyens les appellent, le sort de leur postérité les enflamme, et l'être qui dans son cœur a juré de vivre libre ou mourir se joue de la colère des tyrans. (460)

Les marques du scripteur

Au-delà des messages de ce livre, il convient de noter à sa manière, dont on a déjà quelque idée. Tout d'abord sa violence extrême : les mots *crime*, *sang*, *sanguinaire*, *haine*, *passion*, *vengeance*, *désordre*, *forfait*, *scélératesse*, *domination*... reviennent à longueur de phrases. Son ton grandiloquent, aussi. L'emphase domine partout, soutenue par de très longues périodes issues de la rhétorique judiciaire. C'est la voix d'un tribun qui s'entend ici, et qui n'hésite devant aucun effet de manche. Ainsi, à propos des perversions sexuelles qu'Antoinette aurait introduites : est-il vrai, demande-t-il, qu'avec elle

des *duchesses*, des *marquises*, des *princesses*, enfin des femmes *de la cour*, des femmes *titrées*, des femmes de *la plus haute noblesse* du royaume, des femmes si fières du rang de leurs *illustres ancêtres*, qu'elles se croyaient en droit d'insulter à tout ce qui était moins *grand* et moins méprisable, se soient dégradées, avilies, prostituées?... La plume s'arrête. (439 ; italiques d'origine)

La culture politique dont le texte est empreint doit aussi être notée. D'abord sa familiarité avec la littérature hostile aux femmes de pouvoir, que ce soit les pamphlets, les Histoires de France ou les ouvrages assimilés. Le frontispice, par exemple, fait à référence à Henri IV, dont la veuve Maris de Médicis est accusée dans tous ces livres d'avoir annulé le bilan en quelques mois, quand ce n'est pas d'avoir tenu la main de Ravailac. De la même façon, les deux vers inscrits dessous (« Un peuple est sans honneur et mérite ses chaînes / Quand il baisse le front sous le sceptre des reines ») rappellent ceux qui couraient du temps de la première Médicis, et que connaissaient parfaitement les lecteurs du *Journal de L'Estoile* (« Et

nous, sans nulle honte, acceptons lâchement / Qu'une femme ait sur nous l'entier gouvernement. / Le peuple est bien poltron, sur qui femme maîtrise⁶ »).

Le texte témoigne aussi d'une grande familiarité avec les débats sur les relations entre Francs et Gaulois, où nombre d'historiens du XVIII^e siècle voulaient voir les origines de la lutte entre le peuple et la noblesse. Ainsi, faisant certainement allusion aux savantes *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois...* du Président au Parlement de Paris Rolland d'Erceville, parues deux ans avant la Révolution⁷, l'auteur concède : « Du temps des Druides, plusieurs Gauloises prenaient place au Sénat, y votaient et délibéraient à l'instar des hommes ». Mais alors, « les Francs étaient encore dignes de leur nom ; ils n'avaient pas de rois ; ils étaient superstitieux, mais point esclaves ; et ils surent se délivrer de leurs prêtres quand ceux-ci devinrent trop incommodes et trop exigeants. » (x-xi) Le silence même sur la période des coups d'État correspond à la gêne de tous les historiens du siècle, puisque tous ou presque savent que la loi salique est un faux – d'autant que Voltaire s'en est gaussé ouvertement à plusieurs reprises⁸.

Autre fait notable : le scripteur est un athée, qui non seulement se livre à de violentes diatribes contre la religion, mais s'amuse à rouler dans la fange tout ce qui est sacré. Il déclare ainsi, dès le second paragraphe de l'Avant-Propos : « Les peuples qui ne sont pas encore las d'avoir des rois, devraient du moins exiger d'eux qu'ils fussent athées, bâtards et eunuques. » (v). Un peu plus loin, il détourne un passage de la Bible en faisant tenir son discours anti-reines par le prophète Samuel : « Israélites, je ne vous ai pas tout dit ; le roi que vous me demandez [...] ne pourra pas vivre seul [...]. La femme de votre roi voudra être reine aussi. [...] Tout ce que les femmes ont d'astuce, elle le mettra en œuvre... », etc. (xvi)

Dernier trait remarquable de ce texte : les marques du masculin y abondent. « Dussé-je être *accusé* de provoquer au meurtre, écrit-il ainsi dans une note, je dirai avec Billaud de Varennes : "La tyrannie qui s'abreuve de sang ne peut être étouffée que dans le sang." » (165). Toutefois ces indices grammaticaux sont rares, parce que le récit est mené à la troisième personne et que le *je* auctorial intervient presque exclusivement dans les notes.

C'est donc bien davantage l'éthos du scripteur qui est ici déterminant : le *je* qui tient la plume est un tribun qui s'adresse au peuple et aux députés. C'est un juge qui interpelle la coupable « Antoinette » par son prénom, en la tutoyant. C'est un savant qui assène son savoir sans l'ombre d'un doute ; un prédicateur qui gronde et harangue son public en chaire ; un prophète qui lit dans l'avenir ; un historien qui connaît aussi bien l'Antiquité que les deux millénaires écoulés depuis, qui juge sévèrement ses semblables (jusqu'à Voltaire, qui en prend pour son grade) et qui

⁶. Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du regne de Henri III* [1574-1589], éd. M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, vol. 1, 1992, p. 179.

⁷. Rolland d'Erceville, *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, ainsi que sur les privilèges qu'en France les mères nobles transmettaient autrefois à leurs descendants, quoique issus de pères roturiers, où l'on expose les vestiges qui restent de ces anciens usages, le tout précédé de quelques réflexions sur l'influence et la part que les femmes ont eue, non seulement dans tous les gouvernements, mais même dans toutes les révolutions, ainsi que dans les sciences et arts*, 1787.

⁸. Voir son *Dictionnaire philosophique*, article « Loi salique », et l'*Essai sur les mœurs*, chap. 75 ; sur ces débats, voir É. Viennot, *La France, les Femmes et le Pouvoir...*, vol. 2 (op. cit.), chap. 6, les sous-parties « Lumières et loi salique : la quadrature du cercle » et « Le rire de Voltaire, ou une contestation pour rien ».

prétend révéler les dessous de l'histoire. C'est un politique qui lance ses flèches sur l'Assemblée constituante, fustigeant par exemple « nos petits législateurs [...] réunis dans leurs petits comités » (200).

Ajoutons que c'est aussi un fin connaisseur des faiblesses masculines. Il évoque ainsi « ces moments consacrés par la nature, où le sage n'est qu'un homme. (ix) Parallèlement, il affiche des idées fort arrêtées sur les femmes, dont il parle à la troisième personne en s'adressant à d'autres hommes. Il écrit par exemple à la fin d'une de ses diatribes contre le luxe vestimentaire des femmes :

Mon intention n'est pas d'interdire aux femmes vertueuses le soin de leur personne ; rien ne s'accorde moins avec l'idée qu'on se fait de leur sexe qu'un extérieur sale et dégoûtant. La propreté, l'élégance, la grâce dans les formes et la nature des vêtements sont liées au contraire à l'image de ces êtres sensitifs et délicats dont les organes flexibles sont aisément choqués et dégoûtés des objets désagréables. J'attache même une de leurs vertus domestique à ce soin habituel de leur personne, nécessaire pour rendre leur vue agréable à leurs maris, à leurs enfants, à la société de leurs maris. Mais je dis que la simplicité des atours est une image de la simplicité de leurs mœurs. Je dis... (158)

Quant aux passages foncièrement misogynes, le texte en regorge. Un exemple entre cent :

Une grande vérité que j'ai déjà rappelée plus haut se prouve dans toutes les circonstances où l'on voit des femmes en action, c'est que l'exercice de toute espèce de pouvoir, joint à la vie sensuelle et souvent luxurieuse à laquelle elles se livrent, les rend cruelles et féroces ; une observation non moins importante, c'est que l'habitude du vice les rend presque toujours superstitieuses. (260-261)

Les femmes savantes sont également dans la ligne de mire du scripteur. Ainsi dit-il d'Anne de Bretagne :

Anne, avare, ambitieuse, vindicative, cruelle, avait encore le défaut social d'être pédante. Aussi mal élevée que le sont ordinairement les princesses, elle se piquait d'aimer les lettres et de savoir les langues. [...] Louis XII la regretta beaucoup ; et certes, on ne peut attribuer ces regrets qu'à l'imbécillité maritale dont j'ai parlé plus haut ; car je ne vois pas de plus détestable caractère de *femme mariée* que celui d'Anne de Bretagne. (223-224)

L'âge des femmes fournit aussi de beaux coups. Ainsi s'en prend-il à Belleforêt, un historien du XVI^e siècle, à propos de Blanche de Castille :

Quand Belleforêt s'extasie à louer sa *mignardise* et sa *gentillesse* [...], son *tant doux regard* et *gracieuse contenance*, il semble parler d'une femme de vingt ans, et il croit sans doute faire oublier qu'elle en avait quarante. Une femme à cet âge peut être encore ce qu'on appelle *bien conservée*, mais elle a perdu la fraîcheur qui fait le charme de la jeunesse, et le terme fatal est arrivé où elle doit être satisfaite quand on dit encore : *elle a été belle*. (105)

D'autres passages révèlent à quel point l'auteur rêve d'humilier les grandes dames, c'est-à-dire celles qui ne sont manifestement pas « à leur place ». On sent même que le fin du fin serait pour lui une humiliation infligée par des hommes des couches sociales inférieures. Ainsi, la phrase sur les princesses qui se prostituent pour faire plaisir à « Antoinette », celle qui se terminait par « la plume s'arrête », se poursuivait en fait en note par une glose sur les mots *princesses*, *duchesses*, etc., qu'il avait pris soin de mettre en italiques :

On sent bien que je ne me sers ici de ces qualifications proscrites par la loi que pour faire contraster l'insolence des jadis *grands* avec l'incalculable bassesse de leurs actions. Il n'y a pas sur nos ports un brave matelot dont la pudique rusticité n'eût repoussé avec mépris les faveurs de ces *grandes dames*, s'il avait connu l'infâme métier auquel elles se livraient. (439)

Louise de Kéralio ?

Un tel texte peut-il avoir été écrit par une femme à la fin du XVIII^e siècle, soit à une époque où toutes les positions d'autorité arborées ici leur sont fermées ? Même dans une période aussi extraordinaire que la Révolution, l'éventualité ne me semble pas soutenable.

Une telle femme, pour autant qu'elle ait existé, pouvait-elle être accueillie par Prudhomme et appréciée au point qu'il republie son œuvre à plusieurs reprises ? Cela ne me paraît pas non plus imaginable au vu de son hostilité déclarée à toute participation du « sexe » à la vie publique.

Que Louise de Kéralio soit l'auteur de ce texte me paraît tout aussi peu probable. La première raison est qu'en 1791, elle n'avait pas acquis la connaissance de l'histoire de France nécessaire pour l'écrire ; elle n'allait d'ailleurs en faire preuve dans aucune de ses œuvres postérieures. La seconde est que son positionnement est celui d'une féministe, même si sa pensée en la matière n'a rien de radical.

Dans les années qui précèdent le grand événement, elle s'est d'abord attachée à une monumentale *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, qui paraît en 1786, alors qu'elle a 28 ans. La préface commence par ces mots : « J'offre au public le fruit de dix ans d'études, de recherches et de travaux. » On veut bien la croire, vue la somme de savoir que représente ce livre. Elle s'y serait donc mise à 18 ans, après la publication de son premier roman, *Adélaïde ou les mémoires de la marquise de ****. Ajoutons que, dans l'intervalle, elle a mis à profit ses connaissances de l'anglais et de l'italien pour faire quelques traductions⁹. La critique a souligné que l'ouvrage n'était pas spécialement féministe. De fait, il met en scène l'incompatibilité des « passions féminines » avec l'exercice du pouvoir, rhétorique à laquelle Kéralio adhère, en digne fille des Lumières qu'elle est : Élisabeth est devenue un « grand roi » en vainquant sa féminité, et sa cousine Marie Stuart a échoué parce qu'elle n'a pas suivi la même voie. Il n'empêche que la thématique des « crimes féminins » n'affleure à aucun moment. La haine des femmes non plus. L'Anglaise inspire même à Kéralio une admiration profonde. Elle écrit par exemple dans une note de l'introduction, comme pour s'excuser de lui avoir construit un monument :

S'il est encore des femmes qui, élevées au même rang, aspirent au même degré de gloire, elles me sauront gré de n'avoir omis aucun des moyens qui l'y ont élevée ; elles pourront la suivre dans les circonstances périlleuses qui accompagnèrent une partie de sa vie, pénétrer les secrets de l'art avec lequel elle sut enchaîner la fortune ; et, enflammées d'une noble émulation, dire avec le poète latin : *quid fœmina possit ?*¹⁰

Ce livre une fois paru, Kéralio a lancé une souscription pour la publication d'une *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes, dédiée aux femmes françaises*, qui comportera une quarantaine de volumes. Elle en confectionne aussitôt quatre par an, dans lesquels elle rassemble notices et extraits d'œuvres (parfois inédites). Ce qui ne paraît guère compatible avec le plongeon dans la longue histoire de France que nécessite la rédaction des *Crimes*. Par ailleurs, l'entreprise s'inscrit encore objectivement dans une démarche féministe, puisque Kéralio met en évidence la longue et remarquée présence des

⁹. Voir A. Geffroy, « Louise de Kéralio, traductrice, éditrice, historienne et journaliste avant 1789 », in Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2004, p. 106.

¹⁰. *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre ; tirée des écrits originaux anglois [...] par Mademoiselle de Kéralio*, Paris, chez l'auteur, 1786, vol. 1, Préface, p. 1, 4.

femmes dans la vie intellectuelle du pays. Il est vrai qu'elle veut aussi montrer « le progrès des arts et des sciences » – ce qui, en la matière, est difficilement soutenable. Aussi l'anthologie est-elle délestée, comme l'a remarqué Christine Fauré, de tout ce qui pourrait gêner la démonstration.

J'ajouterai que les évocations des contextes politiques révèlent une connaissance très sommaire de l'histoire du pouvoir féminin. Elle affirme ainsi qu'aucune femme « n'a donné en Europe le spectacle d'une femme roi et législateur avant Élisabeth reine d'Angleterre ». Ce qui ne l'empêche pas d'émettre des jugements positifs sur quelques régentes, comme « la reine Mathilde » (il s'agit en réalité de Bathilde) qui fit « des lois sévères contre la simonie » et qui « garantit des exactions arbitraires les pères de famille qui avaient plusieurs enfants ». Kéralio s'avère également très admirative de quelques grandes reines ou impératrices des XVII^e et XVIII^e siècles qui « ont donné de si grands exemples de génie dans l'administration de leurs États »¹¹.

La troisième raison qui incite à repousser l'attribution du pamphlet à Kéralio est son positionnement pendant la Révolution. On sait que l'événement, mais aussi des difficultés financières la conduisirent à abandonner son anthologie. Elle n'en demeure pas moins bien décidée à jouer un rôle dans la vie politique et intellectuelle de son pays – voire à ses premiers rangs. Elle fonde en effet, avec son père (Louis-Félix Guinement de Kéralio) et l'homme qu'elle vient d'épouser (Pierre-François-Joseph Robert) le *Mercur national*, où elle écrit régulièrement ; après sa fermeture, elle continuera à publier des articles dans divers journaux. Elle fréquente également avec Robert la Société fraternelle des patriotes des deux sexes, l'un des rares clubs de la capitale engagé en faveur de l'égalité des femmes et des hommes¹². Ces deux engagements publics sont aux antipodes des leçons de modestie domestique prônées par l'auteur des *Crimes*.

Ses prises de position sur ce sujet s'en éloignent tout autant, c'est la quatrième raison qui milite en faveur de la désattribution. Si, à l'image d'autres femmes lettrées et progressistes, mais issues d'une trop bonne société pour ne pas être dépassées par les événements, elle s'oppose aux féministes les plus avancé-es de son temps, notamment à propos de la participation des femmes à la décision publique, elle ne défend jamais l'idée que leur place est à la maison. Il en est ainsi de l'*Adresse aux femmes de Montauban* qu'elle publie dans son journal et en plaquette en mai 1790. Le bruit étant parvenu à Paris que des femmes de cette ville ont violemment marqué leur opposition aux révolutionnaires, elle les croit manipulées par des prêtres. Car aucune femme, pense-t-elle, ne peut véritablement vouloir revenir en arrière :

Malheureuses citoyennes ! Quelle fureur vous aveugle ? Qui prétendez-vous défendre ? [...] Que redemandez-vous, les armes à la main ? Les droits féodaux, la gabelle, le droit de chasse, les impôts de toute nature, les juges seigneuriaux, les dimes, le servage, la Bastille, les galères et les prisons ? [...] Femmes égarées, séduites et vaincues par de damnables artifices,

¹¹. *Collection des meilleurs ouvrages composés par des femmes, dédiée aux femmes françaises, par Mademoiselle de Kéralio, de l'Académie d'Arras, et de la Société patriotique bretonne*, Paris, chez l'auteur, vol. 3, 1787, p. 36 ; vol. 1, 1786, p. 117 ; voir également Ch. Fauré, « Une histoire des femmes au XVIII^e siècle... », art. cité, p. 63.

¹². Voir Catherine Marand-Fouquet, *La Femme au temps de la Révolution*, Paris, Stock/Laurence Pernoud, 1989, p. 116 ; Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988, p. 116.

revenez à vous ; rentrez dans vos murs, recueillez-vous dans le sein de ce dieu de paix que vous avez méconnu. Entendez la voix de l'humanité¹³.

À aucun moment, Kéralio ne leur intime de borner leurs ambitions au bonheur de leur maisonnée. Elle les appelle à comprendre la situation, et à changer de bord.

La même année, elle écrit dans le *Mercure*, à propos d'un ouvrage dont l'auteur proposait que les femmes soient admises dans les assemblées primaires :

Je ne puis ici être de l'avis du respectable auteur. [...] Les femmes règnent dans les États despotiques, c'est assez dire qu'elles doivent être nulles dans l'administration d'un pays libre¹⁴.

Remarquons tout d'abord le ton de Kéralio : pour autant qu'elle ait eu envie de développer ses idées sur la participation des femmes à la chose publique, on voit mal ce qui l'aurait empêchée de le faire de cette manière. Mais remarquons surtout que l'argument utilisé est absurde. Imaginons son homologue : *Les hommes règnent dans les États despotiques, c'est assez dire qu'ils doivent être nuls dans l'administration d'un pays libre*. On est ici à cent lieues de la thèse martelée dans les *Crimes*, à savoir celle de la « mauvaiseté des femmes », et qui, elle, se tient ; ou du moins que son auteur fait tenir en alléguant tous les exemples de méchantes reines qui viennent à l'esprit des historiens misogynes aguerris. De sorte que je ne suis même pas sûre qu'on puisse suivre ici Annie Geffroy, qui fit naguère de Kéralio une « pionnière du républicanisme sexiste¹⁵ », ce qui impliquerait une position élaborée sur la question. Elle n'en avait pas avant le début de la Révolution, elle n'en a pas en 1790, et elle n'en a toujours pas lorsque s'ouvre la Terreur, comme le montrent ses dernières interventions journalistiques. Alors que l'Assemblée a rendu obligatoire le port de la cocarde par les femmes, les marchandes de la Halle s'y opposent, s'en prenant aux jacobines qui au contraire l'arborent. Dans *Le Batave* du 24 septembre 1793, Kéralio explique que seules doivent pouvoir la porter les « vraies citoyennes [...] de bonne renommée¹⁶ ». Une fois de plus, aucune théorie politique n'est ici à l'œuvre. C'est un mélange d'effroi de classe face à la mobilisation des femmes du peuple, et d'effort pour maintenir l'idée que toutes ne sont pas à écarter de la sphère publique ; il y a pour Kéralio de « vraies citoyennes » – comme elle vraisemblablement.

Ajoutons qu'elle affirmera en 1808, dans la dédicace de son premier roman : « Depuis vingt ans je n'ai rien publié¹⁷ ». On peut évidemment considérer cette déclaration comme un reniement des *Crimes* – à condition qu'elle les ait écrits ! Dans le cas contraire, la phrase signale seulement son retour à la production d'ouvrages, puisque, pendant la Révolution, elle n'a publié que des articles et quelques plaquettes.

On doit enfin se demander – pour autant que les arguments précédents puissent être repoussés – pourquoi Kéralio aurait écrit un texte contraire à ses idées et inutile à son combat de républicaine (la reine n'étant pas au pouvoir). Pourquoi l'aurait-elle rempli de diatribes contre les femmes qui « aiment les lettres », qui

¹³. Adresse aux femmes de Montauban, extrait du *Mercure national*, tome II, n°6, par Mme Robert, ci-devant Mlle de Kéralio, de l'Académie d'Arras et de la Société patriotique bretonne, Paris, 1790.

¹⁴. Citée par Ch. Fauré, « Une histoire des femmes... », art. cité, p. 63 ; il s'agit Armand Guffroy et de son livre *Le Franc en vedette ou le porte-voix de la vérité sur le tocsin*.

¹⁵. Voir note 1.

¹⁶. Cité par Nicole Pellegrin, « Une traductrice historienne... », p. 70.

¹⁷. *Amélia et Caroline, ou L'amour et l'amitié*, par Mme Kéralio-Robert, tome premier, Paris, Léopold Collin, 1808, « À mon mari », p. vi.

« savent les langues », qui n'ont plus vingt ans et qui veulent faire autre chose que le bonheur de leurs proches, autrement dit contre des femmes lui ressemblant bigrement ? Le seul auteur du temps à lui avoir attribué le pamphlet allègue la nécessité matérielle. Mais à qui fera-t-on croire que le seul moyen de gagner de l'argent, pour une femme de lettres célèbre et savante, était d'écrire pour Louis Prudhomme un pamphlet contre les femmes en général et la reine en particulier ? Et Prudhomme lui-même, lui qui répétait sur tous les tons que la place des femmes est à la maison, pourquoi aurait-il eu recours, pour soutenir ses idées, à une femme connue pour son engagement en faveur des femmes, et qui aurait pu le faire railler de tous en dévoilant la supercherie un jour ou l'autre ?

La minceur du dossier à charge

D'après ce que j'ai lu, un seul texte attribue les *Crimes des reines de France* à Kéralio pendant la Révolution. Il s'agit d'un pamphlet anonyme motivé par le vote de la première Constitution, paru en 1792, et dont l'auteur est assurément un noble contre-révolutionnaire. Voici ses premiers mots : « Un énergomène a fait les *Crimes des rois de France* ; une furie a fait les *Crimes des reines de France* ; moi, je n'ai pas fait, mais j'ai rapporté fidèlement les *Crimes constitutionnels de France*¹⁸ ». Deux notes sont rattachées aux premiers titres. La première indique simplement : « Louis la Vicomterie ». La seconde est plus longue :

Demoiselle de Kéralio. Laide, et déjà sur le retour dès avant la Révolution, elle se consolait de la disgrâce de ses cheveux gris et de l'indifférence des hommes par la culture paisible des lettres. Ses principes étaient purs alors, et sa conduite ne démentait point la noble délicatesse de sa famille. Livrée, depuis la Révolution, aux désordres démagogiques, sans doute aussi dominée par les fureurs utérines, elle s'est mariée au nommé Robert, ci-devant avocat sans talent, sans cause, sans pain, à Givet [*Ardennes*], et maintenant jacobin-cordelier. Abandonnée de sa famille, méprisée des honnêtes gens, elle végète honteusement avec ce misérable, chargé de dettes et d'opprobres, en travaillant à la page, pour le compte de l'infâme Prudhomme, au journal dégoûtant de la *Révolution de Paris*. Les *Crimes des reines de France* ont mis le comble à sa honte, ainsi qu'à sa noire méchanceté. (Préface, p. 5)

C'est sur cette note qu'est aujourd'hui bâti le dossier d'accusation. J'estime pour ma part que ces lignes rageuses sont la preuve que l'ancienne patronne du *Mercur* était alors une cible de choix pour les contre-révolutionnaires misogynes – l'espèce pullulait – à la fois en tant que femme aux premiers rangs de la vie politique parisienne et en tant qu'aristocrate ayant choisi le camp de la Révolution.

Un autre texte, daté du 20 janvier 1792, ne me semble pas avoir été remarqué jusqu'ici. Il s'agit d'une *Adresse à l'Assemblée nationale, à tous les bons Français, à tous les souverains de l'Europe ; et dénonciation de l'infâme libelle portant pour titre Les Crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne présent, publiés par Louis Prudhomme et signé par ce régicide*. Son auteur, Louis-François Jourdain de Rocheplate, ne doute pas un instant que Prudhomme soit l'auteur du pamphlet, lui « qui a été assez hardi pour signer l'explication des perfides gravures, [et] s'est fait assez connaître en infectant la société de ses numéros sur les *Révolutions de Paris*, dans lesquels règne le régicide détaillé, conseillé » (6). Rocheplate envisage toutefois que d'autres hommes aient pu y mettre la main. « Si le malheur veut que quelqu'un de vos collègues ait prêté sa

¹⁸. *Les Crimes constitutionnels de la France, ou la désolation française, décrétée par l'assemblée nationale dite nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791*, Paris, Lepetit et Guillemard, 1792.

plume sanguinaire au malheureux Prudhomme, n'en soyez que plus inexorables » (61), demande-t-il aux députés.

L'Assemblée fit-elle mine de sévir ? Est-ce pour cette raison que la seconde édition des *Crimes* porte l'adresse de Londres ? La traduction en allemand de cette même année 1792 attribue en tout cas l'ouvrage à Prudhomme.

Au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle, c'est bien toujours cette interprétation qui prévaut. Le bibliographe allemand Johann Samuel Ersch attribue les *Crimes* à Prudhomme dans *La France littéraire contenant les auteurs français de 1771 à 1796* (1797-1798) ; et son collègue français Antoine-Alexandre Barbier ne les inclut pas dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (1806-1809). Les deux savants évoquent pourtant Kéralio, le premier pour ses ouvrages parus à cette date et quelques traductions, le second pour des traductions parues anonymement.

C'est au cours des années 1810 que la rumeur prend corps, dans les milieux lettrés parisiens. Kéralio, qui vit en Belgique depuis longtemps, vient de sortir d'un long silence en publiant à Paris *Amélia et Caroline, ou L'amour et l'amitié* (1808), puis *Alphonse et Mathilde, ou la Famille Espagnole* (1809), et enfin *Louise et Albert, ou le tombeau d'Emma* (1810). Les vindictes contre les « femmes auteurs » sont alors légion – l'espèce n'ayant fait que s'étoffer durant le Directoire et l'Empire. Estime-t-on dans certains cercles que l'ancienne patronne du *Mercure national* devrait rester dans son trou, au lieu de revenir faire parler d'elle dans la capitale, en jouant les romancières inoffensives ?

On voit en tout cas émerger l'accusation dans l'équipe qui travaille à la *Biographie universelle* des frères Michaud, l'année même où elle entre en guerre ouverte avec Félicité de Genlis. Dans le volume consacré à la lettre B, paru en 1811, on lit à la fin de la notice sur Jean-Pierre Béranger (1737-1807), un intellectuel suisse qui avait partagé les idéaux de la Révolution française, à propos d'un ouvrage datant de 1788 : « Nous croyons que cette traduction est due à Mlle de Kéralio, la même à qui l'on attribue les *Crimes des reines*¹⁹. » La formule indique qu'un groupe discute la chose et se retrouve sur cette hypothèse. Cependant Kéralio est toujours vivante, et les responsables de la *Biographie universelle* se gardent bien de traiter le sujet dans un lieu plus visible que la notice *Béranger* : aucune notice ne lui est consacrée dans le tome traitant la lettre K (1818), alors même que c'est là, et non dans la notice sur l'écrivain suisse, que l'hypothèse devrait figurer.

Après la mort de Louise, en revanche (1821), les choses se précisent. Les *Annales biographiques, ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques* de 1826 lui consacrent une très courte notice. Les *Crimes* sont mis à son actif, moyennant un renvoi à la page de la notice *Béranger* de la *Biographie universelle*, preuve que l'attribution n'est toujours pas acceptée. Paru la même année, le *Dictionnaire historique, ou Biographie universelle classique* du Général Beauvais, auquel Barbier a collaboré, ne lui impute pas ce livre dans la notice consacrée aux Kéralio père et fille.

À la même époque, cependant, Prudhomme met sa propre pierre à l'édifice dans une *Biographie universelle et historique des femmes célèbres mortes ou vivantes* (1826-1830). La notice *Kéralio* (vol. 3) est un assassinat en bonne et due forme.

¹⁹. La notice est signée Sismondi, historien et économiste suisse.

L'activité éditoriale interrompue de l'écrivaine est moquée, son activité journalistique n'est pas mentionnée, ses œuvres sont toutes présentées comme des traductions, y compris ses romans et sa biographie d'Élisabeth d'Angleterre. On trouve cependant dans leur liste une *Histoire des reines de France* datée de 1791, dont le titre modifié laisse perplexe, de la part d'un homme qui avait publié le livre à trois reprises. Quant à la fin de la notice, elle oublie Kéralio pour s'intéresser à Robert, avant de se terminer sur une citation goguenarde de Mme Roland décrivant le couple pendant la Révolution.

En 1835, Joseph-Marie Quérard écrit dans *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens, et gens de lettres de la France*, à la notice Prudhomme (désormais mort), à propos des *Crimes* : « Cet ouvrage est attribué à L. Prudhomme, mais il n'est pas certain que celui-ci en soit l'auteur. » (vol. 7) L'année suivante, à la notice *Robert* (Kéralio est donc à présent rangée au nom de son mari), il poursuit : « Ce volume a été attribué à Prudhomme par beaucoup de personnes ; mais d'après les auteurs de la *Biographie universelle*, tom. IV, pag. 239, il est de madame Robert. » (vol. 8). La preuve réside donc toujours dans la demi-ligne de la notice *Bérenger*.

Un pas de plus est franchi en 1843, dans la seconde édition de la *Biographie universelle* de Michaud (qui se déchaîne à nouveau contre Genlis – également décédée). Kéralio y dispose cette fois-ci d'une notice, après celle de son père. Dans cette notice (signée Z, c'est-à-dire anonyme), on lit que « ses romans sont au-dessous du médiocre », que « son *Histoire d'Élisabeth* est d'une diffusion [longueur] accablante », et que son mari était un furieux républicain ; moyennant quoi, c'est encore à lui qu'une bonne partie du texte est consacrée. Quant aux *Crimes* :

Ce volume a été attribué à Prudhomme par beaucoup de personnes, mais nous sommes portés à le croire de Mme Robert (voy. *Bérenger*) ; cette croyance est appuyée sur les rapports de société et de collaboration qu'elle avait déjà avec Robert avant leur mariage, et avec Prudhomme, ardent révolutionnaire, auteur des *Révolutions de Paris*. Si quelque doute à cet égard pouvait être encore élevé, il faudrait le fonder sur l'influence qu'aurait pu conserver sur sa fille le chevalier de Kéralio, qui ne mourut qu'en décembre 1793, et qui, après s'être montré d'abord partisan des réformes, détesta jusqu'à la fin de sa vie les excès de la Révolution ; mais madame Roland nous a fourni la preuve que cette influence dut être dans les deux dernières années de l'existence du père, plus que contrebalancée, par l'influence toute-puissante du mari et de ses amis.

Plusieurs choses à remarquer ici, au-delà du fait que Kéralio n'est envisagée que comme une femme sous influence. D'abord, qu'il y a toujours des partisans de l'attribution à Prudhomme. Ensuite, que pour écarter ces doutes, on n'a rien trouvé de mieux que la phrase de Mme Roland citée par... Prudhomme ; phrase qui ne faisait que se moquer du couple. Enfin, que l'influence de Robert est fournie comme une preuve que sa femme a écrit les *Crimes*, comme s'il était attesté que l'homme était un penseur antiféministe.

Quant à la notice *Prudhomme* du même ouvrage, signée « Michaud junior », elle signale que « Ersch attribue à Prudhomme : 1° les *Crimes des reines de France*, 1792, in 8°, dont certainement il n'est pas l'auteur (voy. Kéralio) ». Le système du simple renvoi à une autre notice, elle-même vide, continue ainsi d'être de mise.

La querelle sur l'attribution du livre se poursuit donc. La *Bibliographie biographique universelle...* d'Édouard Maria Oettinger parue en 1854 à Bruxelles contient une notice sur Marie-Antoinette (vol. 1, col. 1135), dans laquelle *Les Crimes de Marie-Antoinette, dernière reine de France, avec les pièces justificatives de son procès* (autrement dit le chapitre réécrit fin 1793) sont attribués à

Prudhomme. Quant aux *Crimes* eux-mêmes, ils sont attribués à Bérenger dans la section des « biographies spéciales » consacrés aux ouvrages sur les reines, avec cette notation : « C'est à tort que quelques bibliographes attribuent cet écrit à Louis Prudhomme. » (vol. 2, col. 2038).

Par la suite, cependant, c'est l'avis de Quérard est le plus souvent répété dans les ouvrages bibliographiques et les notices rédigées par les bibliothécaires, alors même que les historiennes et historiens de la Révolution qui s'intéressent à Kéralio à partir de la fin du XIX^e siècle la rangent toujours parmi les féministes, comme Christine Fauré l'a montré. Ce n'est donc que récemment, sous la plume des historiennes des femmes, que cette hypothèse a resurgi et que – c'est un comble – elle est en passe de devenir vérité, avec pourtant tout aussi peu de preuves qu'en 1791.

Les hypothèses restantes

Oettinger est à ma connaissance le seul à donner Bérenger comme auteur des *Crimes*. Il faudrait évidemment étudier cette hypothèse, ainsi que les réseaux lui ayant permis d'y aboutir – si tant est qu'il ne s'agisse pas d'une simple erreur. L'auteur suisse semble en effet avoir essentiellement écrit sur son pays.

Louis La Vicomterie, l'auteur des *Crimes des rois* et des *Crimes des papes*, a parfois été soupçonné. L'hypothèse est inscrite sur quelques fiches de bibliothèques françaises, et elle a dû être émise dès les premières décennies du XIX^e siècle, peut-être avant. Cela semble une fausse piste. D'une part, son éditeur de 1834 récuse formellement la responsabilité de cet auteur pour les autres *Crimes* que ceux qu'il a assumés, de même que dans la réécriture de 1831. D'autre part, il est aisé de constater que La Vicomterie avance à visage découvert : il signe ses livres, argumente, parle à la première personne d'un bout à l'autre, sans manier l'imprécation ni donner dans l'antiféminisme primaire.

Reste donc Prudhomme, vers qui les regards se sont toujours tournés, et que rien ne dégage de cette responsabilité. Si l'on en croit la notice que lui consacre « Michaud junior » en 1843 dans la *Biographie universelle*, il avait passé les deux années précédant la Révolution à publier des pamphlets, et la violence de certains lui avait valu quelques séjours en prison – malgré la tolérance du temps. Par ailleurs :

En 1790, il fit afficher sur les murs de Paris, sous le titre de *Prudhomme à tous les peuples de la terre*, une annonce ainsi conçue : « J'avertis que je publierai incessamment les crimes de tous les potentats de l'Europe, des papes, empereurs, rois d'Espagne, de Naples, etc. Le premier besoin d'un peuple qui veut être libre est de connaître les crimes de ses rois. » (3, 427).

Ayant découvert que La Vicomterie avait initié ce programme avec son ouvrage sur les rois, il lui proposa de rééditer ce livre pour inaugurer sa future collection et se mit alors lui-même aux reines. C'est du moins ce qui paraît le plus plausible. Depuis un an, les femmes s'engageaient massivement dans le mouvement révolutionnaire, multipliant les dons patriotiques, adhérant aux « clubs de la Constitution », préparant les fêtes de la Fédération, mettant sur pied les premières légions d'Amazones. De quoi ulcérer le patron des *Révolutions de Paris* et ses collaborateurs préférés, les Chaumette, Fabre d'Églantine et Maréchal, qu'on allait retrouver aux avant-postes de la lutte contre les droits des femmes. Depuis un an, aussi, Prudhomme s'en prenait régulièrement à Marie-Antoinette.

Qu'il n'ait pas voulu signer le livre se comprend : contrairement aux *Crimes des rois*, ce n'était qu'un tissu de propos haineux appelant au meurtre de la reine de France, dans un pays toujours monarchique et où la situation politique changeait d'un jour à l'autre. La formule « publiés par L. Prudhomme » signalait clairement la provenance du livre tout en fournissant à l'auteur un moyen de se défaire, si les choses tournaient mal. La délocalisation de la seconde édition indique du reste, vraisemblablement, que la prudence était encore de mise.

Qu'il ait repris la formule initiale fin 1793 se comprend également. Le nouveau chapitre sur « Les crimes de Marie-Antoinette », annoncé comme servant « *de supplément aux premières éditions des Crimes des reines de France* », était clairement de la même eau que ce qui précédait et il était suivi d'un extrait des *Révolutions de Paris* rapportant l'exécution de la « veuve Capet ». C'était une signature assez claire.

Quant au positionnement qui s'affiche dans le livre, c'est le sien.

L'obsession des crimes, c'est la sienne. En témoignent non seulement les ouvrages portant ce titre annoncés ou publiés chez lui pendant la Révolution, mais les ouvrages qu'il signera après, comme son *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la révolution française...* (1797) ; et encore son *Histoire impartiale des révolutions de France, depuis la mort de Louis XV, contenant les causes et les motifs qui ont dirigé tous les partis et tous les chefs de factions, conspirations, insurrections, etc. ; avec des anecdotes secrètes sur la cour, le clergé, la noblesse, les parlements, et sur les hommes devenus célèbres par leurs vertus, leurs talents, leurs erreurs ou leurs crimes...* (1824-1825).

L'obsession de la vérité délivrée par un héros s'élevant, seul contre tous, dans une société remplie de lâches, c'est la sienne. Dans les « Réflexions préliminaires » de *l'Histoire générale et impartiale...*, il met en scène la France exsangue, demandant :

« Quand donc naîtra-t-il un homme assez courageux pour peindre les crimes secrets et les crimes publics de nos tyrans, pour transmettre aux âges futurs la leçon de nos malheurs, et consoler les ombres de nos pères égorgés, en exposant à l'exécration de l'Univers la difformité de leurs assassins ? » Eh bien, cet homme, ce sera moi. (i)

L'obsession de la dangerosité des femmes, c'est la sienne. Cette peur ressurgit dans les ouvrages postérieurs de Prudhomme – comme toutes ses autres marques d'auteur. Dans les mêmes « Réflexions préliminaires », il revendique le droit « de traduire au tribunal de la postérité ces cannibales sénateurs » ; et il revient longuement, dans l'une de ces notes qui lui sont familières, sur ce qu'il convient de faire des survivants de la famille royale, en dérivant à nouveau prioritairement vers les femmes :

Si nous devons être généreux, nous devons aussi être prudents. Ces misérables restes sont peu dangereux pour la nation entière ; mais ils peuvent l'être pour des particuliers. Des femmes accoutumées à l'intrigue peuvent encore trouver des esprits faibles et vacillants, et conduire, par de perfides conseils, des malheureux à l'échafaud. Pour écarter ces maux individuels, chassons, et sa femme, et sa sœur, et ses enfants ; ce sera leur rendre service à eux-mêmes. (xxx)

L'obsession de la nécessaire et absolue partition des territoires entre les sexes, c'est la sienne. Durant toute la Révolution, il ne cesse de minorer, voire de passer sous silence l'action des femmes, y compris quand elle sert sa cause. Son journal ne dit pas un mot du don patriotique des artistes de septembre 1789, et il se montre peu enthousiaste envers la marche à Versailles du mois suivant. Plus tard, il s'élève

ouvertement contre les pétitionnaires, au nom des mêmes principes philosophiques que ceux exprimés dans les *Crimes*, et d'un *nous* qui représente tantôt la rédaction, tantôt l'ensemble des hommes. « C'est précisément parce que les lois de la nature sont antérieures à celle de la société que nous avons blâmé les femmes pétitionnaires de vouloir changer de rôle avec nous²⁰ », lit-on par exemple dans un article de novembre 1791. Au début de l'année 1793, alors que la situation politique se tend vertigineusement entre les partis restés en lice, Prudhomme va jusqu'à condamner les femmes de son bord, notamment celles qui s'organisent en clubs. Les seules femmes qui méritent ce nom, assène-t-il, sont celles qui font le bien « sans sortir de chez elles, sans se donner en spectacle et prêter au ridicule », celles qui laissent « faire aux hommes la Révolution »²¹.

Enfin, certains passages des *Crimes* paraissent des reprises pures et simples de textes parus précédemment dans les *Révolutions de Paris*. C'est notamment le cas des réquisitoires contre Marie-Antoinette, parus à un an d'intervalle. On lit ainsi dans la lettre « À l'épouse du roi » publiée dans le numéro du 2 au 9 octobre 1790 :

On vous reproche de n'avoir pas épousé les intérêts de la France en épousant le roi des Français [...]. On vous reproche cette correspondance mystérieuse avec vos frères. On va jusqu'à dire qu'une partie des deniers nationaux ont pris, sous votre nom et par vos ordres, la route de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne [...]. On vous reproche ces conseils aristocratiques tenus dans vos petits appartements [...]. Antoinette ! [...] Connaissez mieux le peuple et ses droits [...]²².

Et dans les *Crimes* :

On l'accuse d'un pacte secret avec son frère, l'abominable Joseph II, pour lui sacrifier la France, faire passer dans ses mains tout l'or de la nation [...]. On l'accuse d'être arrivée avec ce fatal projet, et de s'être, pour le conduire à sa fin, immiscée dans le maniement des affaires publiques [...]. On l'accuse d'avoir conduit toutes les intrigues qui ont fait et défait des ministres [...]. Antoinette prends garde à toi ! [...] songe que le sommeil du peuple est celui du lion. (444)

On conçoit ainsi qu'il y ait eu si longtemps « beaucoup de personnes » (pour reprendre les termes de Quérard) partisans de l'hypothèse Prudhomme.

Son attitude dans les années 1810-1820 paraît en outre la confirmer. Cherchant depuis longtemps à se refaire une réputation, c'est sans doute lui qui fait courir le bruit lorsqu'il voit Kéralio revenir à la surface, en se souvenant de l'accusation émise en 1791-1792, dont il ne pouvait qu'avoir eu vent. On peut néanmoins se demander pourquoi l'équipe Michaud n'a pas cherché à en avoir le cœur net, en posant directement la question à l'ancien éditeur du texte. La réponse est simple : si l'on en croit ce qu'en dira plus tard « Michaud junior », ils sont alors à couteau tiré avec lui, qui tente par voie de justice d'empêcher la parution de la *Biographie universelle* pour permettre à ses propres dictionnaires de bénéficier d'un monopole en la matière. Il est aussi le seul (d'après mon enquête) à ne pas s'abriter derrière « les auteurs de la *Biographie universelle* » pour attribuer l'œuvre à Kéralio ; à ne pas faire mention du moindre doute sur cette attribution ; et à citer le titre de travers, comme s'il ne renonçait qu'à contrecœur à en abandonner la

²⁰. Cité par Caroline Fayolle, « L'éducation est-elle l'instrument de l'égalité ? Les débats sur l'éducation des femmes de la période révolutionnaire et post-révolutionnaire », in É. Viennot (dir.), *Revisiter la Querelle des femmes. Discours sur l'égalité/inégalité des femmes, 1. de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, PU de S.-Ét., 2012, p. 100.

²¹. L. Prudhomme, *Lettres des clubs de femmes de Lyon et Dijon, et réponse [Révolutions de Paris, n° 185-189, janvier 1793]*.

²². *Les Révolutions de Paris* n° 65, p. 663-664. Voir également le passage cité en note 5.

paternité. En assurant la chose, en tout cas, il fait d'une pierre deux coups : se débarrasser d'un brulot qu'il ne peut plus assumer depuis qu'il s'est refait une virginité en dénonçant « les crimes de la Révolution » ; et le mettre sur le dos d'une femme. Féministe.

La responsabilité de Prudhomme ne peut en revanche pas être soupçonnée dans le remaniement de 1830, forcément postérieur aux Trois Glorieuses, qu'il n'a pas connues, étant mort au début de l'année (toujours d'après « Michaud junior »). *A fortiori* est-il innocent du remaniement suivant. Quérard indiquera que le premier serait dû à un certain Touchard-Lafosse, libraire parisien de son état. Et il ne dira rien pour le second – qui, il est vrai, n'est qu'un *digest* de la version initiale.

*

Au terme de cette étude, il paraît clair qu'il reste des recherches à faire sur ce dossier : d'une part sur la réception immédiate de l'ouvrage (qui a peut-être suscité d'autres commentaires), d'autre part sur les raisons ayant conduit Oettinger à incriminer Bérenger. Il paraît néanmoins tout aussi clair qu'en attendant des preuves tangibles de la responsabilité de Louise de Kéralio dans la rédaction de cette « histoire des reines » vomissant la haine des femmes, il convient de la rayer de la liste de ses auteurs possibles. Il faudrait aussi se demander pourquoi, en présence d'un candidat beaucoup plus plausible qu'elle, et montré du doigt par tant de gens durant si longtemps, des historiennes des temps modernes ont tenu à remettre au compte de cette femme ce pamphlet assassin, qui non seulement travailla puissamment à préparer l'opinion au meurtre de la reine, mais remit en circulation les idées les plus éculées sur la dangerosité des femmes en matière de participation à la « chose publique ».